

VI. Dans le cadre de ce régime, les tarifs moyens sur les routes transfrontières diminueront sans doute pour passer aux niveaux qui ont cours sur le marché intra-américain, en raison de l'accroissement de la concurrence. Cependant, en l'absence de cabotage, les transporteurs canadiens pourront, à court terme, continuer de compter des tarifs moyens supérieurs sur les routes intérieures, parce qu'ils seront à l'abri de la concurrence directe exercée par les transporteurs américains. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, une utilisation inférieure des rabais entraîne une hausse des tarifs moyens. En d'autres termes, les transporteurs canadiens continueront de limiter l'offre de places à tarifs très réduits. Cependant, à long terme, cette politique de tarifs supérieurs ne pourra se poursuivre pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les passagers à rabais sont vulnérables aux prix, et nombre d'entre eux se rendront aux États-Unis en voiture pour prendre un avion à destination d'une ville au Canada. On pourrait ainsi revivre la situation qui avait cours pendant la période qui a précédé la déréglementation. Le chemin qui conduit de Toronto à Buffalo pourrait se congestionner encore plus. Deuxièmement, de plus en plus de Canadiens préféreront des destinations américaines moins chères à des destinations canadiennes, ce qui finira par réduire l'assiette des recettes des transporteurs canadiens.

Si l'on tient compte du fait que même aujourd'hui, les transporteurs canadiens ont de la difficulté à concurrencer leurs homologues américains sur le marché transfrontière, il serait beaucoup plus difficile pour eux de participer à la concurrence dans le cas d'un marché transfrontière ouvert. Dans l'ensemble, les Lignes aériennes Canadien International pourraient conquérir une certaine part du marché sur les parcours transfrontières, tandis que Air Canada pourrait accuser d'énormes pertes. En règle générale, cette politique apporterait une certaine protection aux transporteurs canadiens à court terme; or, cette protection donnerait lieu à des frais énormes pour les consommateurs, puisque l'on renoncerait ainsi aux avantages du cabotage.